

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES**  
**4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont**  
**BP 40056**  
**88202 REMIREMONT CEDEX**

Tel : 03.29.22.11.63

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**Du jeudi 08 juillet 2021**

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni à l'espace culturel à Dommartin-les-Remiremont, le jeudi 08 juillet 2021 à 18h00, sous la présidence de Madame LOUIS.

Présents : Danièle HANTZ, Anne-Marie DULUCQ, Brigitte CHARLES, Roger BOURCELOT, Philippe CLOCHE (jusqu'au point 78), Frédéric SIMON, Jean-Benoît TISSERAND, Jean HINGRAY, Anne GIRARDIN, Graziella GERARD, Thomas VINCENT, Ludovic DAVAL, Anne PARMENTIER, Isabelle REMOLATO, Valéry AUDINOT, Michel DEMANGE, Danièle FAIVRE, Catherine LOUIS, Jean MANSOURI, André JACQUEMIN, Arnaud JEANNOT, Catherine GREGOIRE, Martine RENAULD, Patrick VINCENT, Fabrice LECOMTE

Secrétaire : M. Jean HINGRAY

Absent (s) excusé (s):

Jean-Pierre CALMELS qui donne pouvoir à André JACQUEMIN, Marie-France GASPARD qui donne pouvoir à André JACQUEMIN, Jean-Pierre SCHMALTZ qui donne pouvoir à Michel DEMANGE, Carole ARNOULD qui donne pouvoir à Catherine LOUIS, Joceline PORTE qui donne pouvoir à Anne-Marie DULUCQ, Guy MANSUY qui donne pouvoir à Martine RENAULD, Monsieur CLOCHE qui donne pouvoir à Anne Marie DULUCQ (à partir du point 79), Jean-Charles TISSERAND

Le compte rendu du conseil communautaire du 09 avril 2021, est approuvé à l'unanimité.

Mme LOUIS propose d'annuler deux points à l'ordre du jour qui sont :

- Modification des statuts – prestations de service
- Cession d'un terrain situé à Plombières-les-bains au profit de Mme Andrea Ruthenberg

Le Conseil Communautaire approuve ces modifications.

**Contrat de lecture publique – demande de subvention**

Madame la Présidente, rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes dispose d'un réseau de lecture publique qui s'est mis en place il y a une dizaine d'années.

Composé initialement de la tête de réseau à Remiremont et des antennes de Saint Nabord, Dommartin les Remiremont, Vecoux, Saint Etienne les Remiremont, il a évolué au cours du temps avec l'intégration du site d'Eloyes, la création d'une antenne au Val d'Ajol, la mutualisation du bâtiment de Dommartin les Remiremont avec un service communal et la fermeture de Saint Etienne les Remiremont. Un projet de création d'une antenne à Plombières les Bains est en cours de réflexion.

Madame la Présidente informe les conseillers qu'un partenariat peut être mis en place avec la DRAC et le Conseil Départemental des Vosges pour établir un Contrat Territorial de Lecture (CTL). D'une durée de 3 ans, ce contrat permettra d'éclairer la stratégie de lecture publique de l'établissement, d'améliorer, consolider et structurer les offres de service, être en phase avec les attentes de la population et la mutation des pratiques culturelles, et proposer une offre équitaine, accessible et de qualité avec tous les habitants du territoire.

Une première phase de travail consiste en la réalisation d'un diagnostic du réseau permettant de dresser un état des lieux, proposer des pistes de développement, d'amélioration et d'actions.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JEANNOT :

- décide de s'engager dans la démarche du CTL qui donne lieu à une participation financière de la DRAC.
- sollicite une aide financière et en ingénierie de la DRAC et du Département pour réaliser le diagnostic.

### **Règlement intérieur – réseau de lecture publique**

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que le règlement intérieur du réseau de lecture publique doit être mis à jour afin de prendre en compte différentes évolutions, dont notamment :

Le prêt d'instruments de musique et de jeux, l'augmentation du nombre de document en prêt, et l'intégration de la grainothèque.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité et après exposé de Monsieur JEANNOT approuve ce règlement.

### **Adhésion association des bibliothèques de France**

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a l'opportunité d'adhérer à l'association des bibliothèques de France. Cette adhésion permettrait à la Communauté de Communes de bénéficier des actions culturelles mises en œuvre par cette association avec la venue d'auteurs, leur intervention dans les écoles ou les médiathèques. Des journées d'études sont également proposées aux agents. A titre indicatif le coût de l'abonnement de 2021 est de 260 euros. Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JEANNOT, décide d'adhérer à cette association.

### **Fixation de tarifs divers**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, et après exposé de Monsieur JEANNOT :

- fixer le tarif des sacs destinés à ranger les documents empruntés à la médiathèque par les usagers à 3.5 euros l'unité
- fixe à 200 euros l'unité le prix des anciens aqua bike qui ont été remplacés cette année pour cause d'obsolescence à la piscine du Val d'Ajol
- fixe à 180 euros annuel le tarif de location des instruments de musique (facturé au trimestre) - sachant que les deux premières années de prêts sont gratuites pour permettre aux élèves de fixer leur choix sur un instrument.

### **Appel à projet pour la mise en place d'une Micro-Folie mobile sur le territoire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales / Demande de subvention**

La CCPVM, engagée dans une dynamique d'éducation artistique et culturelle, prévoit de concourir au second appel à projet Micro-Folie de juillet 2021.

Le projet, porté par le ministère de la Culture et coordonné par l'Établissement Public de La Villette, vise à la mise en place sur les territoires éloignés de la culture d'une structure culturelle numérique appelée Micro-Folie. La Micro-Folie de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales se composera d'un musée numérique qui présente une sélection d'œuvres issues des collections de 12 établissements culturels nationaux, et de plusieurs modules qui complètent l'offre à savoir une médiathèque ludothèque et un espace de réalité virtuelle.

Des propositions complémentaires résultant du partenariat avec la Villette et des actions menées avec les partenaires locaux du CTEAC, telles que les micro-festivals, des ateliers de pratiques avec les partenaires culturels locaux contribueront à l'animation du dispositif.

Enfin, un projet de collection locale, en lien avec la DREAL et la DRAC, pourrait venir enrichir le projet de ressources autour de l'histoire du territoire (site archéologique du Saint Mont - fonds muséaux de Remiremont et de Plombières-les-Bains) par exemple.

L'appel à projet du ministère de la Culture précise la nécessité d'animer le dispositif. L'animation de la Micro-Folie de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales sera donc assurée par un Equivalent Temps Plein qui assurera la médiation culturelle, mais également participera à l'organisation générale (coordination du dispositif en lien avec les partenaires, planification, communication en lien avec les services culturels et communication de l'EPCI).

<b>Plan de financement prévisionnel d'Investissement - Installation d'une Micro-folie Mobile</b>			
<u>Dépenses (€ HT)</u>		<u>Recettes</u>	
Container	27 000	FNADT	24 800 € 40 %
		Fonds européens	24 800 € 40 %
Musée Numérique	28 000	<i>Leader</i>	
Module Médiathèque/ Ludothèque	2 000	CCPVM	12 400 € 20 %
		<i>TVA récupérable</i>	

Module			
Espace réalité virtuelle	2 000		
Matériel complémentaire	3 000		
<b>TOTAL</b>	<b>62 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>62 000 € 100 %</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JEANNOT, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité :

- Approuve le projet et le plan de financement
- Autorise Madame la Présidente à solliciter les subventions LEADER et FNADT aux taux maximum
- Autorise Madame la Présidente à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.
- Autorise Madame la Présidente à signer la charte d'adhésion ci-jointe au réseau Micro-Folie et à en payer l'adhésion de 1 000 € à partir de la seconde année.

#### **Piscines intercommunales – Modification du règlement de Plombières les Bains**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JEANNOT, approuve diverses modifications au règlement intérieur de la piscine intercommunale de Plombières les Bains (interdit de faire usage de récipients en verre boisson, gel, douche, shampooing, chicha et de transporter le mobilier en dehors de la plage).

#### **Signature d'une convention avec le Conseil Départemental des Vosges pour le co-financement de l'étude sur les itinéraires cyclables 2021.**

Conscient de l'importance de mettre en valeur et de développer la pratique cyclable sur son territoire, le Département a adopté le schéma départemental cyclable 2019-2022. Ce schéma arrête certaines liaisons cyclables à mettre en œuvre prioritairement dont le tracé est identifié, mais pour lesquelles la question des aménagements à réaliser et du coût de ces travaux reste à préciser.

Le Conseil départemental propose aux collectivités concernées par ces liaisons de s'associer pour confier à un bureau d'étude extérieur des études d'avant projets permettant selon les situations, d'identifier, de chiffrer et de proposer des solutions techniques d'aménagement.

Le Département assurera seul la maîtrise d'ouvrage et le suivi de l'étude, en associant si besoin les territoires concernés. Il prévoit une participation financière des collectivités de 20% de la part de l'étude concernant le territoire. Dans le cas où plusieurs territoires (collectivités ou EPCI) seraient concernés, le financement sera partagé.

Notre territoire est concerné par deux tracés :

#### D'une part la Liaison Plombières-les-Bains/ Remiremont

Dans le prolongement des études de faisabilité d'une voie verte entre Corbenay (70) et Plombières-les-Bains, se pose la question de relier cette future voie verte à Remiremont et à la voie verte des Hautes Vosges. L'étude départementale déterminera les aménagements à réaliser pour sécuriser la RD157 et précisera l'itinéraire pour rejoindre le centre-ville de Remiremont.

Priorité Schéma départemental : 1

Intérêt : touristique, connexion voie verte des Hautes Vosges / future voie verte Plombières/Corbenay

#### D'autre part le Canal d'alimentation du lac de Bouzey

D'une longueur de 42km entre le lac de Bouzey et la prise d'eau sur la Moselle à Saint Etienne les Remiremont, le canal d'alimentation offre un chemin de halage propice à la circulation en vélo. Plusieurs discontinuités importantes existent néanmoins, l'étude permettra de définir la faisabilité d'un tel projet d'aménagement et de chiffrer les travaux nécessaires.

Priorité Schéma départemental : non (la liaison Epinal-Remiremont y figure en priorité 1)

Intérêt : touristique, patrimonial connexion Voie Bleue/voie verte des Hautes Vosges

S'agissant d'une voie en site propre, c'est le PETR qui co-financera cette partie de l'étude.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité après exposé de Monsieur TISSERAND :

- Autorise Madame la Présidente à signer la convention s'y rapportant avec le Conseil départemental
- Inscrit la somme correspondant à sa participation, soit 2000 €,
- S'engage à payer sa participation dans les 3 mois après la restitution de l'étude.

**Attribution d'un marché dans le cadre du groupement de commande entre la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et la Communauté » de Communes des Hautes Vosges, pour le Conception de parcours d'Interprétation dans le Massif du Fossard.**

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales est engagée depuis octobre 2020 dans un groupement de commande avec la Communauté de Communes des Hautes Vosges, pour réaliser une étude de Conception de parcours d'Interprétation dans le Massif du Fossard.

Elle précise que la consultation a été menée en procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique,

Elle précise qu'une audition de trois groupements d'entreprise s'est tenue au cours de la semaine du 14 juin 2021 conformément au Règlement de la Consultation,

Elle rappelle que la Commission d'Appel Offre s'est réunie régulièrement le 25 Juillet 2021, sous la Présidence de Madame Catherine Louis et en présence des représentants désignés parmi les membres de la Commission d'appel d'Offre de chacun des deux EPCI,

Elle informe de la proposition de la Commission d'Appel d'Offre d'attribuer le marché au groupement d'entreprises ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit BIOTOPE COMMUNICATION EDITION, 22 BD MAL FOCH, 34140 MEZE, pour le montant négocié de € 88.270,00 HT ou € 105.924,00 TTC (20% TVA).

Elle précise que la conclusion du marché porte sur l'ensemble du marché mais n'engage le pouvoir adjudicateur que pour la tranche ferme. L'exécution de chaque tranche optionnelle est subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur portée à la connaissance du titulaire ultérieurement.

Elle indique que cette étude fera l'objet d'une demande de soutien financier auprès du fond LEADER.

- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offre d'attribuer le marché au groupement BIOTOPE /Atelier Nature pour un montant de 88 270 € ou € 105.924,00 TTC (20% TVA).

- Vu les crédits inscrits au budget de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité et après exposé de Monsieur DEMANGE autorise Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, en tant que coordonnateur du groupement à valider la proposition de la Commission d'Appel d'Offre et à signer les documents afférents à ce marché.

**Demande de subvention LEADER pour la tranche ferme de la mission de Conception de parcours d'Interprétation dans le Massif du Fossard.**

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et la Communauté de Communes des Hautes Vosges se sont associées pour créer un groupement de commandes pour la conception de parcours d'interprétation. La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales est le coordonnateur du groupement.

Le coordonnateur du groupement de commande a procédé à une consultation en Procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. afin de confier cette mission à un prestataire. Un avis a été publié au BOAMP sous la référence 21-59215 et sur la plateforme XDémat le 03 mai 2021.

Ce marché de prestation intellectuelle est divisé en deux tranches :

\* Tranche ferme : Élaboration du plan d'interprétation

La tranche ferme comprend la conception des parcours de découverte, la conception des parcours thématiques, la conception des aménagements et mobiliers, plans de fabrication et de pose, la conception des visuels, et la création graphique d'une brochure et de contenus web.

\* Tranche optionnelle : Création d'un parcours numérique immersif

Le titulaire concevra un parcours de découverte numérique, sous la forme d'un conte immersif, en jouant sur les émotions dégagées par les lieux, les éléments du paysage.

Dans le cadre du groupement de commande entre les deux communautés de communes, il revient à la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales de solliciter et de collecter les subventions pour le compte du groupement.

Seul le montant correspondant à la tranche ferme du marché fera l'objet d'une demande d'aide au titre du fonds FEADER selon le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement prévisionnel - Mission de Conception de Parcours d'Interprétation</b>				
<u>Dépenses (€ HT)</u>		<u>Recettes</u>		
Tranche ferme : Conception parcours d'interprétation	54 920 €	Fonds FEADER via LEADER du GAL du Pays de Remiremont et de ses Vallées	30 000 €	55%
		Autofinancement	24 920 €	45%
		<i>CCPVM (12 460€)</i>		
		<i>CCHV (12 460€)</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>54 920 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 920 €</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEMANGE, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité :

- Approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autorise Madame la Présidente à solliciter les subventions aux taux maximum
- Autorise Madame la Présidente à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

### **Convention de partenariat – PCAET**

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes est engagée dans la rédaction d'un Plan Climat Air Energie Territorial avec les Communautés de Communes des Ballons des Hautes Vosges (CCBHV) et des Hautes Vosges (CCHV).

Puis elle indique que les trois territoires proposent de continuer leur partenariat pour la phase de mise en œuvre des actions du PCAET, plusieurs d'entre elles étant communes.

Elle propose donc au Conseil Communautaire d'approuver les termes d'une convention de partenariat.

L'objectif de cette association de collectivités consiste à mutualiser les moyens humains, techniques et financiers pour l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET sur le territoire.

La nature du service mis à disposition entre la CCPVM et les deux Communautés de Communes que sont la CCHV et la CCBHV est définie comme suit :

Sur la période 2021-2026, l'équipe technique dédiée sera chargée de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET, à savoir :

La définition d'un plan d'actions, décliné des orientations stratégiques, portant sur :

- La réduction des gaz à effet de serre selon les secteurs d'activité de référence ;
- Le renforcement du stockage du carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- La maîtrise de la consommation d'énergie finale selon les secteurs d'activité de référence ;
- La production et consommation d'énergies renouvelables, valorisant des potentiels de récupérations et d'énergie et de stockage pour les filières exploitables sur le territoire;
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et leur concentration ;
- L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques.

L'évaluation environnementale et la validation des PCAET par l'autorité environnementale

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées,

de mettre en œuvre le PCAET, à savoir :

- La mise en œuvre du plan d'actions, notamment les actions relevant des enjeux prioritaires communs aux trois territoires (initier, (faire) engager les actions, mobiliser les acteurs, suivre l'avancement des actions, s'assurer de la cohérence au regard des objectifs fixés...)
- L'animation territoriale,
- La mise en place d'actions de communication et de sensibilisation.
- L'évaluation du PCAET,

A ce titre et pendant toute la durée de la convention, la Communauté de Communes s'engage à mutualiser 1 agent, à hauteur d'1 ETP. La mission fera l'objet d'un remboursement comprenant les charges salariales et les frais associés (formation, frais déplacement, gratification stagiaire, communication, frais structurel, frais de matériel), en proportion de la répartition de la population sur le territoire.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, et après exposé de Mme GIRARDIN, approuve la convention de partenariat du PCAET.

### **Stratégie PCAET**

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que le bureau d'étude BL EVOLUTION a rendu le document proposant la stratégie territoriale du PCAET de la CCPVM. Pour rappel, ce document fait suite à la validation du diagnostic en février 2020 et à la réalisation de plusieurs ateliers d'échange avec les élus. Ce document cadre comprend les objectifs opérationnels et chiffrés et définit la trajectoire à suivre pour les atteindre. Ce document a fait l'objet d'un avis favorable du comité de pilotage en date 28 avril 2021.

Le conseil communautaire, entendu à l'unanimité et après exposé de Mme GIRARDIN, approuve la stratégie de développement du PCAET.

### **Documents de planification sur l'eau 2022-2027**

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a été sollicitée au titre de sa compétence GeMAPI pour rendre un avis sur les différents documents en cours de consultation dans les agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse. Les documents concernés sont le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Programme De Mesures (PDM) de chaque bassin pour la période 2022-2027.

Ces documents de planification qui engagent l'avenir de l'eau sont disponibles sur les sites des agences de l'eau.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, et après exposé de Mme GIRARDIN approuve ces documents.

### **Définition d'un intérêt communautaire – paiements pour services environnementaux (PSE)**

Les paiements pour services environnementaux (PSE) constituent des outils visant à financer les services qui mettent en œuvre une action ou un mode de gestion en faveur de l'environnement. Ce sont des instruments économiques qui rémunèrent les agriculteurs pour les actions qu'ils engagent volontairement afin de restaurer et protéger les écosystèmes. Ils complètent la palette d'outils (réglementation, fiscalité, normes privées, etc.) répondant aux défis de la transition agro-écologique. Pour ce faire, il définit sous la forme d'un cahier des charges à respecter, les modalités de gestion des prairies et autres éléments paysagers. En échange, l'exploitant reçoit une rémunération en fonction des actions engagées. Cette contractualisation est réalisée sur une période de 5 ans.

L'étude de définition et de faisabilité des PSE a permis de définir le cahier des charges et d'identifier que 45 exploitants gérant 1000 ha de prairies pouvaient potentiellement contractualiser ce dispositif à l'échelle des 2 PETR de la Déodatie et du Pays de Remiremont et de ses Vallées. Sur le territoire de la communauté de communes, cela concerne 7 agriculteurs gérant 300 ha de prairies réservoirs. La participation financière maximale de la CCPVM est estimée à 8 900 €/an sur 5 ans.

Les membres du bureau ont donné un avis favorable pour la mise en place du dispositif PSE sur le territoire de la CCPVM. Compte-tenu du fait que le PSE est un dispositif nouveau et qu'il a encore un caractère expérimental, le portage privilégié est le conventionnement avec les PETR.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, définit un intérêt communautaire pour permettre d'exercer cette compétence et le délibère donc en ce sens :

Compétence protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;  
*Définition d'un intérêt communautaire « paiements pour services environnementaux (PSE)*

### **Nouveaux représentants – Office de Tourisme de Remiremont – Plombières les Bains**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, élit de nouveaux représentants au comité de direction de l'Office de Tourisme :

Ludovic DAVAL dans le collège des élus en tant que titulaire

Françoise HOUBERDON, meublé « La Maison des Champs » - Le Val-d'Ajol, dans le collège socio professionnel en tant que titulaire

Sébastien PRUD'HOMME, restaurant « Le Belcour » - Saint-Nabord, dans le collège socio professionnel en tant que suppléant

## **Convention de coopération avec l'Office de Tourisme Communautaire**

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire qu'un agent a été recruté pour le service communication de la Communauté de Communes afin d'accroître la notoriété de la marque Vosges Secrètes et d'une manière générale l'attractivité de notre territoire via une communication efficiente de l'action publique.

Afin d'optimiser ce poste, il a été imaginé de le mutualiser avec l'Office de Tourisme Communautaire.

Après avis favorable de la commission tourisme du 20 avril dernier, elle propose au Conseil d'approuver une convention de coopération avec l'Office de Tourisme Communautaire qui prévoit notamment le financement du poste à hauteur de moitié par les 2 parties.

Considérant les compétences de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales en matière touristique,

Considérant le schéma de développement touristique approuvé par le Conseil Communautaire, le 26 juin 2018,

Considérant les compétences déléguées par la Communauté de Communes à l'OTC,

Considérant les missions et les moyens qui lui sont confiées par la convention d'objectifs signée en date du 29 janvier 2019,

Considérant les objectifs communs de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et de l'OTC afin de définir une stratégie de communication globale qui mettra en cohérence le développement de la Marque Vosges Secrètes au sein de toutes les entités représentées,

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et l'OTC décident d'associer leurs compétences et leurs moyens en vue de satisfaire les besoins d'intérêt général qu'ils partagent.

À cette fin, ils conviennent de mettre en place une coopération pour réaliser ces objectifs de manière coordonnée.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Ludovic DAVAL, approuve les termes de la convention et autorise Mme la Présidente à la signer.

## **Création de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable – Commune de Plombières les Bains – désignation de représentants**

Mme la Présidente informe le Conseil Communautaire que la Commune de Plombières les Bains doit créer une commission locale du site patrimonial remarquable. Elle indique que cette

commission, présidée par le Maire est composée :

de membres de droit : le Préfet, le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

et de trois collègues, composés en nombre égaux (5 maximum par collège) et, pour chacun des membres nommés un suppléant est désigné dans les mêmes conditions, à savoir :

d'élus de la collectivité,

de représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,

des personnes qualifiées.

Ainsi, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour l'EPCI.

Mme la Présidente propose Mme RENAULD comme représentant titulaire et M. MANUSY comme représentant suppléant.

Le Conseil Communautaire, élit ces membres à l'unanimité.

### **Convention de gestion du dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination de harcèlement et d'agissements sexistes – Centre de Gestion des Vosges**

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1er mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 88 permet ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;

d'une équipe d'experts ;

d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

dans le respect de la réglementation RGPD.

Vu l'information faite aux instances paritaires (Comité technique et CHSCT) en date du 27 mai 2021,

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, autorise Mme la Présidente à conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges et à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

### **Création d'un emploi non permanent – contrat de projet pour un conseiller numérique**

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales souhaite bénéficier du dispositif conseiller numérique France Service, pour une durée de 2 ans, financé par l'Etat à hauteur de 25 000 euros par an.

L'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services à temps complet, sur un grade de catégorie C.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité approuve la création de ce contrat de projet.

### **Création d'un emploi non permanent – contrat de projet pour un manager de commerce de centre-villes – petites Villes de demain**

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales souhaite bénéficier du dispositif de manager de centre villes proposé par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de demain, pour une durée de 2 ans. Ce poste est financé par la Banque des Territoires à hauteur de 20 000 euros par an sur 2 ans, le reste à charge étant réparti entre la CCPVM, et les 3 communes de Remiremont, Plombières les Bains et Val d'Ajol.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité et après exposé de Monsieur TISSERAND, décide de créer un contrat de projet pour exercer cette mission.

L'agent assurera les fonctions de manager de commerce de centre villes à temps complet.

### **Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Piscine de Plombières-Les-Bains**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide :

- ♦ de recruter au maximum 1 emploi à temps complet ou à temps non complet, à durée hebdomadaire variable, dans le grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives, relevant de la catégorie hiérarchique C ou dans le grade d'Educateur des Activités physiques et sportives, relevant de la catégorie hiérarchique B pour exercer les fonctions de surveillant de baignades ou maître-nageur à la piscine intercommunale de Plombières-les-Bains ;
- ♦ de recruter au maximum 4 emplois à temps complet ou à temps non complet, à durée hebdomadaire variable, dans le grade d'Adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et d'entretien ;

## **Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Ecole de musique intercommunale et Crèche Multi Accueil**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en l'absence d'un agent pendant son congé maternité, au service Ecole de Musique,

Considérant la difficulté de trouver des assistants d'enseignements artistiques dans cette discipline pour une courte période, et pour un volume horaire important,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en l'absence d'un agent pendant son congé maladie, au service Ecole de Musique,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en l'absence d'un agent pendant son congé maternité, au service Crèche Multi Accueil,

Considérant la possibilité qu'une partie des heures soit assurées en interne pendant ces absences,

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité,

Décide de recruter un ou plusieurs agents contractuels pour le poste de professeur de musique – technique vocale, dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, relevant de la catégorie B, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois, renouvelables dans la limite de 12 mois, à temps non complet pour une durée hebdomadaire totale de 14/20ème par semaine, sur un ou plusieurs contrats,

De recruter un agent contractuel pour le poste de professeur de musique – percussions, dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, relevant de la catégorie B, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois, renouvelables dans la limite de 12 mois, à temps non complet pour une durée hebdomadaire 2.75/20ème par semaine,

De recruter un agent contractuel pour le poste d'Auxiliaire de Puériculture à la Micro-crèche d'Eloyes – dans le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe ou de 1ère classe, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois, renouvelables dans la limite de 12 mois, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 21/35ème par semaine,

## **Tableau des effectifs – création de poste et modification du tableau**

Considérant la demande d'un agent d'intégrer la filière sportive, au grade d'opérateur des activités physiques et sportives, au vue des fonctions occupées,

Considérant la demande d'un agent d'intégrer la filière sanitaire et sociale, au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, pour faire valoir la réussite du concours correspondant,

Considérant la réussite du concours d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe d'un agent contractuel,

Considérant la possibilité de nommer un agent exerçant actuellement ses missions sous le statut d'activité accessoire sur un poste permanent,

Considérant la demande de réorganisation au sein de la direction de l'école de musique,

Considérant la nécessité d'ajuster le temps de travail de certaines disciplines de professeurs de l'école de musique, pour compenser le départ prévu d'un agent,

Considérant la demande de mutation présentée par la directrice de la crèche Multi Accueil, et en vue d'anticiper son remplacement,

Considérant la mise en service du nouveau bâtiment accueillant l'école de musique intercommunale,

Considérant le non remplacement d'un agent au service piscine, qui a fait valoir ses droits à la retraite et la mise en service de nouveaux bâtiments (micro-crèche et école de musique),

Considérant les avancements de grades dont peuvent bénéficier certains agents,

Considérant des postes à supprimer,

Les membres du Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuvent les modifications du tableau des effectifs.

Levée de séance 19h30

**La Présidente**

**Catherine LOUIS**